

Appel rédigé par et pour des citoyens, chercheurs, enseignants-chercheurs, personnels du service public et des étudiants de l'Université

1. **SERVICE PUBLIC** : l'enseignement supérieur et la recherche doivent être au service de l'intérêt général, de la science et de la société. Les étudiants en sont les principaux usagers.
2. **ÉGALITE** : il faut réaffirmer le caractère national et républicain du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche pour garantir une égalité concrète des usagers – sans conditions notamment de ressources et de nationalité – et entre tous les établissements.
3. **NON-PRIVATISATION** : les recherches fondamentales ne doivent plus autant s'effacer derrière les recherches appliquées, guidées par le profit direct.
4. **NON-POLITISATION** : le service public universitaire et de la recherche doit être mû par les seules considérations scientifiques exprimées et évaluées par la seule communauté des chercheurs et enseignants-chercheurs et non par le choix politique, ainsi qu'en témoigne la création récente de la section du Conseil National des Universités (CNU) dite de « criminologie ».
5. **GOVERNANCE : INDEPENDANCE ET DEMOCRATIE**. Face à l'hyper-présidentialisation et à la « managérialisation » entrepreneuriale de l'Université réalisées au détriment de la communauté des enseignants-chercheurs et de l'ensemble du personnel, il faut redistribuer le pouvoir à ceux qui font vivre le service public.
6. **JUSTICE : INDEPENDANCE ET IMPARTIALITE**. La juridiction académique, hors de toutes influences, doit assumer pleinement ses missions pour mettre un terme à certains comportements néfastes à l'ensemble de la communauté universitaire et ce, à l'instar du plagiat de la recherche.
7. **STATUTS** : le temps de la recherche et de l'enseignement doit principalement s'apprécier en termes de qualité et non uniquement de quantité (notamment en termes de publications). Les statuts des chercheurs et enseignants-chercheurs doivent permettre la maîtrise de ce temps en toute indépendance.
8. **NON-PRECARISATION** : créer les conditions d'une recherche et d'un enseignement supérieur de qualité nécessite des moyens humains et matériels renforcés. Au lieu d'encourager chercheurs et enseignants-chercheurs à cumuler leur activité principale avec des activités privées accessoires, il est nécessaire d'harmoniser les conditions universitaires avec celles des standards européens.
9. **AVENIR DE LA RECHERCHE** : il est fondamental pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche de garantir à ses étudiants, à ses doctorants et à ses jeunes chercheurs des conditions générales optimales pour leurs activités.
10. **NON-BUREAUCRATISATION** : alors que se multiplient de façon exponentielle les démarches, contrôles, évaluations, règlements internes universitaires, statuts de laboratoires (*etc.*), ce qui entraîne un formalisme excessif, il faut mettre un terme à un tel processus qui entrave l'activité scientifique et détourne le service et ses agents de leurs objectifs.

Le présent appel, approuvé par l'Assemblée générale du 18 mars 2012, est lancé par des représentants de la communauté universitaire (enseignants-chercheurs et étudiants), membres du [COLLECTIF L'UNITE DU DROIT](#). Il peut être signé par tout citoyen intéressé.

Il a vocation à être diffusé, notamment auprès des candidats (interpellés en ce sens) aux élections présidentielles de la République ainsi qu'à être publié sous forme de pétition publique.